Défendre les services publics et la fonction publique

Les services publics pour les droits de tous !

S'il avait fallu un puissant coup de projecteur pour rappeler l'utilité et la nécessité des services publics, la crise économique mondiale en a fourni un. Après le séisme économique qui a secoué l'année 2009, tout le monde leur a reconnu au moins le rôle « d'amortisseur social ». En réalité, les services publics ont garanti le maintien pour tous de l'accès aux droits élémentaires quels que soient les effets sociaux de la crise...

Et pourtant, en annonçant au début de l'été 2007 la « révision générale des politiques publiques » (RGPP), le gouvernement n'a pas caché sa volonté de sabrer dans les missions et les effectifs de la Fonction publique et des services publics.

La « justification » fut de dire que les services publics étaient dispendieux... Foutaises ! La crise a contrarié ce discours dicté, non par quelque vérité économique, loin s'en faut, mais strictement par l'idéologie néolibérale. Pour celle-ci, il faut en finir avec une forme de répartition des richesses qui permet un accès à des droits fondamentaux, pour lui substituer une logique de service minimum. Et pour qui voudrait plus que le minimum, alors il y aurait le marché et la concurrence !

Nos missions et nos statuts au péril du service minimum

Pour s'en convaincre, prenons trois exemples tirés de l'actualité de la mise en oeuvre de la RGPP dans notre secteur, trois exemples de maltraitance du service public, et par voie de conséquence des personnels qui l'incarnent.

Les EPLE, parce qu'ils sont au coeur du dispositif d'éducation, et qu'ils accueillent le public, ne peuvent pas faire l'objet de suppression sèche de tel ou tel aspect de leurs missions. Ils absorbent donc, à moyens constants sinon en diminution, les effets des désorganisations des services académiques (qui eux ont connu une razzia sur leurs emplois), comme ceux des déréglementations qui, contrairement à une idée reçue, ont alourdi les charges de travail (gestion des contrats précaires par exemple). Reste à transformer le coeur des missions qui y sont dévolues à l'AENES. La gestion et la comptablité, par exemple, doivent changer de nature. Exit la fonction de conseil d'un comptable ! Exit le rôle d'organisation du gestionnaire nécessaire à la mise en oeuvre du service public d'éducation de manière dynamique, donc parfois innovante ou originale ! Exit le rôle d'écoute et de médiation des secrétariats ! L'heure est à regrouper les services pour reconcentrer les tâches sous la houlette d'une conception ô combien tehcnocratique de nos missions.

Les universités ont subi encore plus violemment cette politique de mise en concurrence et de désengagement financier de l'Etat. Désormais, elles sont soumises à la nécessité de boucler leurs budgets par le recours à la levée de fonds au travers de fondations dites partenariales. En plus des suppressions d'emplois, cette nécessité à elle-seule porte atteinte à l'indépendance qui conditionne un service de qualité, garantissant une égalité de traitement. Dès lors que des « acteurs économiques » interviendront, il est loisible de penser qu'ils rechercheront un intérêt pour leur propre compte. Comment alors penser l'égalité de traitement due aux étudiants pour leur droit à poursuivre des études supérieures, dès lors qu'il s'agira de répondre, par exemple, aux besoins en main-d'oeuvre, ou en recherche de tel ou tel financeur privé, ou même que les formations seront soumises à des critères de rentabilité ?

Quant aux services académiques, ils sont frappés de plein fouet. Pour supprimer les emplois exigés, ceux-ci ont été « réorganisés » au motif de modernisation, de gains de productivité, etc..., le plus souvent dans l'urgence, sans préparation ni formation des agents. Ainsi, nombre de missions sont réduites à leur exécution minimale, conséquence quasi mécanique du fait qu'il faille supporter un alourdissement des charges de travail en même temps que des suppressions de postes. A ce sujet, le rapport de l'IGAENR de juillet dernier est éloquent. Il souligne avec insistance et de manière illustrée la tension qui règne dans les services et ne cache pas que nombre de personnels sont stressés, découragés, sinon « en difficulté psychologique, voire en souffrance ».

Face à une telle situation, que le gouvernement s'apprête à aggraver, la défense du services public d'éducation et de ses personnels exige un syndicalisme offensif, qui ne transige pas sur la nécessité de défendre autant les postes que l'égalité de traitement des personnels.